

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le deux Octobre deux mil dix-huit, à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. LAMBARD Francis, Adjoint, M. WATTIER Gérald Adjoint, M. CHAUSSIN Pascal Adjoint, M. BUREAU Didier, Mme DELARUELLE Marie-Pierre, Mme HERPIN Catherine, Mme LAPAIX Raymonde.

Absents excusés : Mme GUILLOTTE Alice
M. DEFLINE Hugues
Mr DUCHAUSSOY Jérôme
Mme AUBRY Stéphanie

Absent : Mr FARAGOUT Dominique

Messieurs Pascal Chaussin et Didier Bureau sont nommés secrétaires de séance

1 - Approbation du compte rendu du 28 Juin 2018

Adopté à l'unanimité

2- ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

En préambule le Maire prend la parole pour préciser qu' il s'agit d' un Débat axé sur le PADD uniquement de la CCPB sans vote.

Il ajoute que ce projet a une portée intercommunautaire avec 23 Conseils municipaux et 18.500 habitants environ.

Le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Bray a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat par délibération en date du 22 décembre 2015.

A ce stade de l'élaboration du document, la Communauté de communes du Pays de Bray, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, a invité l'ensemble des conseils municipaux des 23 communes du groupement à débattre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUiH en ayant une vision à l'échéance 2030.

Il est rappelé que les 23 communes du groupement sont associées en continu à l'élaboration du PLUiH à l'occasion notamment des ateliers thématiques et des comités de

pilotage mis en place dans le cadre de la procédure. Chaque commune est ainsi représentée par le maire et un binôme (pour notre commune Monsieur Bureau)

Un rappel de la philosophie et de l'état d'avancement de l'élaboration du PLUiH est effectué.

Le diagnostic territorial faisant un état des lieux actualisé des caractéristiques du territoire intercommunal dans plusieurs domaines a été réalisé. Le diagnostic a permis de mettre en évidence plusieurs aspects du territoire entre autres :

- le cadre de vie rural de qualité au travers du potentiel à ne pas négliger en matière d'environnement et de paysage, l'importance de l'activité agricole et son maintien, le thème de l'eau en tant que ressource précieuse.
- un territoire à mettre en valeur qui fait face à une mutation de son économie, à une mobilité et des déplacements dépendants de la voiture et une offre en logements à adapter.

Le bilan des forces et des faiblesses du territoire qui a été dressé a permis de dégager les objectifs poursuivis par ce nouveau document d'urbanisme à l'horizon 2030. Les orientations et objectifs à atteindre sont ainsi déclinées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).

Le P.A.D.D. est un document synthétique qui constitue un élément du dossier de PLUi qui comprend en outre, un rapport de présentation, un règlement écrit, des documents graphiques, des orientations d'aménagement et de programmation, un programme d'orientations et d'actions et des annexes techniques. Le PADD constitue la « clef de voûte » du futur PLUi et des documents réglementaires directement opposables aux autorisations d'urbanisme.

Le projet de P.A.D.D s'articule autour de 3 défis non hiérarchisés et indissociables intitulés « un territoire agréable à vivre », « un territoire dynamique » et « un territoire attractif ». Ces trois défis sont déclinés sous la forme de 11 objectifs donnant lieu à la proposition de 39 domaines d'actions.

Le projet de P.A.D.D. soumis à débat a été validé à l'occasion du comité de pilotage du PLUiH du 21 juin 2018.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de débattre sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ce document ayant été transmis en appui de la convocation à la présente séance afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance sereinement.

Le Maire rappelle que la brochure se composant de 44 pages a été distribuée à l'ensemble Des membres du conseil il y a une dizaine de jours soit le 22 septembre 2018.

Monsieur Chaussin prend la parole et commence la lecture par la page 7 - Le Plui-H c'est quoi ?

Monsieur le Maire souligne la phrase suivante "A son approbation, le PLUi-H se substituera aux documents d'urbanisme communaux en vigueur (PLU, POS, cartes Communales)"

Monsieur Chaussin reprend la lecture des pages 8 à 10

Monsieur le Maire poursuit la lecture de la page 11.

Monsieur Lambard intervient en faisant remarquer que les divisions parcellaires seront de plus en plus fréquentes dans le PADD proposé ce jour.

Monsieur le Maire reprend la lecture des pages 12 à 15

Monsieur Lambard fait remarquer qu'il y a des marnières sur notre commune, sur les terres des communes nord, celle-ci sont rebouchées et non identifiées.

Monsieur Chaussin poursuit la lecture des pages 16 à 20

Monsieur Lambard signifie son désaccord avec les fermetures des voies ferrées et pointe plus précisément celle de Saint Pierre Es Champs.

Monsieur le Maire reprend la lecture des pages 22 à 24

Monsieur Lambard intervient de nouveau afin de faire remarquer que les couleurs du PLU de Talmontiers n'ont pas été respectées lors de l'installation des barrières devant l'école primaire avec l'absence de passage pour personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de mobilier urbain, dispensé de formalités au titre du code de l'urbanisme (Article R421-2 h) et que le règlement du PLU n'impose aucune règle spécifique pour ce type d'installation

Monsieur le Maire poursuit la lecture des pages 26 et 27

Monsieur Wattier interpelle sur la déviation envisagée de la RN31 et demande si le futur tracé est connu.

Monsieur Chaussin reprend la lecture de la page 29

Monsieur le Maire poursuit de la page 30 à 32

Monsieur Chaussin reprend la lecture des pages 33 et 36

Monsieur le Maire termine l'exposé par les pages 38 à 42.

Monsieur Wattier trouve dommage que tous les adjoints des communes ne soient pas conviés aux réunions sur le PLUiH dont les enjeux sont importants.

A l'issue du débat, aucune question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h45

Le Maire

Jacky Leborgne

